

Formation médicale continue (FMC)

Évaluation des pratiques professionnelles (EPP)

*Une double obligation pour tous les
médecins libéraux, salariés et hospitaliers.*

Journées Dauphiné Savoies 23 Nov 2007

Annecy

Contexte législatif

- **Loi de Santé Publique du 9 Août 2004 :**

Obligation quinquennale, de formation :

- Actions de FMC faites par des organismes agréés
- Actions d'EPP, validé par des organismes agréés
- Autres action (disciplines dangereuses)

Objectifs (article 52) de la loi :

- Perfectionnement des connaissances
- Amélioration de la qualité des soins

- **Loi du 13 Août 2004 :**

Obligation d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) s'applique à tous médecins

- **Décret du 14 Avril 2005 :**

L'EPP fait partie intégrante de la FMC

L'encadrement des accréditations

Les conseils nationaux de FMC (CN FMC) 3, pour libéraux, salariés non hospitaliers et hospitaliers) :

- Donnent les agréments aux organismes de FMC, pour 5 ans
- Fixent les thèmes prioritaires
- Fixent les règles de validation du respect de l'obligation FMC

Les conseils régionaux de FMC :

- 12 membres : 3 nommés par chacun des CNFMC, 3 par le Conseil Régional de l'Ordre
- Instruisent les dossiers de tous les médecins (FMC + EPP), qui doivent contenir :
 - les certificats délivrés par les organismes de formation agréés,
 - les éléments justifiant l'accomplissement de processus de formation dans le cadre de l'activité du praticien,
 - les éléments justifiant de la participation du praticien à des dispositifs d'évaluation
- Et valident alors le respect de l'obligation de formation continue quinquennale en délivrant alors aux praticiens une attestation puis en informe le conseil régional de l'ordre

Agrément des organismes de formation

- **Organismes de FMC** : Conseils nationaux de FMC
- **Organismes d'EPP** : Haute Autorité de Santé (HAS), après avis des CNFMC

Ces organismes peuvent être :

- Sociétés savantes et collèges de disciplines, universités...
- Ils sont accrédités sur :
 - qualité scientifique et pédagogique des programmes proposés
 - conformité aux référentiels et aux bonnes pratiques de la profession
 - transparence des financements
 - respect des orientations nationales définies par le conseil national
 - acceptation du principe d'une évaluation externe du fonctionnement de l'organisme de formation et de la qualité des formations.

Les barèmes

Tout médecin doit cumuler **250 crédits sur 5 ans** dont
150 crédits de FMC **et** 100 d'EPP

Crédits FMC :

- 1- Participation à 1 journée FMC classique = 8c, 1/2 j = 4c
- 2- Formation individuelle à distance : abonnement à 1 revue médicale=2c /an (double pour qq revues), ou formation électronique
- 3- Situations professionnelles formatrices :
 - Réalisation effective de travaux de recherche
 - Action de formation, jury
 - Mission d'intérêt général au service de qualité des soins (ordinales, syndicales...)

50 c maxi pour chacune de ces actions sur 5 ans, sans dépasser 100 au total

Bonus de 20% si les formations 1, 2 et 3 s'inscrivent dans orientations nationales

Crédits EPP :

Forfait de 100 crédits bloqués attribué par un organisme accréditeur sur présentation de ses réalisations et/ou participation à un programme

Thèmes nationaux prioritaires de FMC

- Place et rôle des médecins en situation de crise sanitaire
- Iatrogénicité
- Prévention vaccinale
- Prévention et dépistage des cancers
- Prévention et réduction des risques environnementaux, comportementaux et professionnels.

L'EPP au sein de la FMC

- Des obligations nouvelles
- Pour une amélioration des pratiques
- Au service des patients

Les procédures d'EPP agréées

L'évaluation des pratiques professionnelles est acquise dès lors qu'un médecin a satisfait au cours d'une période maximale de cinq ans à :

- **une action d'évaluation à caractère ponctuel** fondée sur un cycle d'amélioration unique : phase d'analyse de la pratique puis appréciation des améliorations obtenues
- **un programme d'évaluation à caractère continu** fondé sur des cycles d'amélioration successifs. Une action continue peut également se traduire par une organisation de la pratique médicale autour de protocoles garants des règles de bonnes pratiques

Attention : encadrement méthodologique par référent HAS

Ce que doit être un programme d'EPP

Tout programme d'Évaluation des pratiques professionnelles (EPP) doit satisfaire aux conditions suivantes :

- **Thématique choisie sur** :
 - fréquence de la pratique évaluée dans l'activité individuelle du médecin, dans celle de l'équipe médicale, dans celle de l'établissement
 - faisabilité de l'évaluation
 - existence d'une marge d'amélioration possible pour le professionnel engagé.
- **Méthodologie définie** (Cf HAS) : typologie, mode recueil...
- **Base scientifique** et niveau de preuve des références utilisées
- **Déroulement en 3 phases** :
 - élaboration des actions d'amélioration
 - mise en oeuvre des actions d'amélioration
 - suivi dans le temps avec évaluation continue ou succession d'évaluations ponctuelles, visant à pérenniser les améliorations obtenues.

Le programme est adapté au mode d'exercice du professionnel.

Procédures d'EPP



Actions possibles en services de santé au travail :

- Audit clinique (action ponctuelle)
- Groupes de pairs
- Staffs protocolisés
- Réunions de concertation pluridisciplinaires
- Suivi d'indicateurs de performance
- Maîtrise statistique des processus de santé

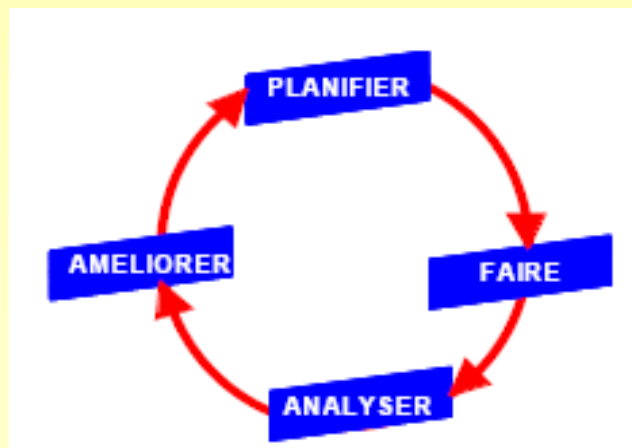
Actions spécifiques au monde hospitalier :

- Chemin clinique
- Revue de pertinences de soins
- Réseaux de soins
- Réunions de concertation en cancérologie
- Revues de morbi-mortalité

L'audit clinique



- L'audit clinique est une méthode d'évaluation dont la principale caractéristique est de comparer des pratiques professionnelles à un référentiel
- La réalisation d'un audit clinique induira souvent des changements dans la pratique des professionnels de santé, qui devront se décliner dans un plan d'amélioration.



L'audit clinique (2)



Les référentiels :

- Sources réglementaires
- Sources professionnelles :conférences de consensus, études scientifiques, avis d'experts...)
- Sources normatives
- Référentiels méthodologiques

Les indicateurs :

Valides : Aptitude à mesurer ce qu'il est censé mesurer

Quantifiables : Mesurer selon des modalités définies

Fiables Apte à une mesure précise et reproductible

Sensibles: Permet de mesurer des variations de faible amplitude

Spécifiques : Permet de mesurer une caractéristique à la fois

Groupe de pairs (1)



Un groupe d'analyse de pratiques entre pairs :

- rassemble **plusieurs médecins d'une même spécialité** (idéalement entre 6 et 10) dans une unité géographique définie.
- se réunit à un **rythme régulier**, de l'ordre 6 à 10 fois par an ;
- fonde les **analyses de pratiques sur les données référencées** (recommandations - EBM avec niveau de preuve) et peut faire appel, le cas échéant, à une expertise scientifique extérieure ;
- permet à des médecins munis de leurs dossiers (sélection aléatoire) sur le(s) thème(s), de présenter à tour de rôle **les problèmes soulevés** lors de la prise en charge des patients ;
- **de plus**, le choix préalable d'une ou plusieurs thématique(s) clinique(s) facilite la recherche et permet la mise à disposition des données référencées ;
- chaque réunion dure environ 2 à 3 heures.

Groupe de pair (2)



Un médecin impliqué dans un groupe d'analyse de pratiques entre pairs, doit s'engager pour valider son EPP à :

- participer régulièrement aux réunions ;
- sortir les dossiers correspondant au(x) thème(s), de façon aléatoire
- soumettre à la discussion du groupe les problèmes identifiés au cours de la prise en charge de leurs patients ;
- fonder ses pratiques sur les données référencées (recommandations -EBM) et discutées au sein du groupe d'analyse de pratiques ;
- évaluer périodiquement les résultats obtenus, en suivant, par exemple, plusieurs critères ou paramètres cliniques notés dans ses dossiers ;
- le cas échéant, participer à la rédaction du compte rendu de réunion dans lequel sont proposées les améliorations des pratiques (en retenant quelques critères ou paramètres cliniques, en élaborant un protocole...).

Staff - EPP



Démarche régulière entre professionnels comprenant :

- Une revue de dossiers préalablement sélectionnés, :
- Une revue bibliographique
- Une discussion entre professionnels sur les pratiques
- La mise en évidence d'actions d'amélioration et de suivi

La validation de l'EPP nécessite :

- Une charte de fonctionnement des staffs
- Des comptes-rendus formalisés

Réunions de concertation pluridisciplinaire



- Analyse collective des dossiers de patients nécessitant cette approche
- Nécessite de plus pour être considéré comme EPP :
 - un examen des pratiques réelles
 - un retour systématique ou des audits ponctuels de la prise en charge

Suivi d'indicateurs de performance



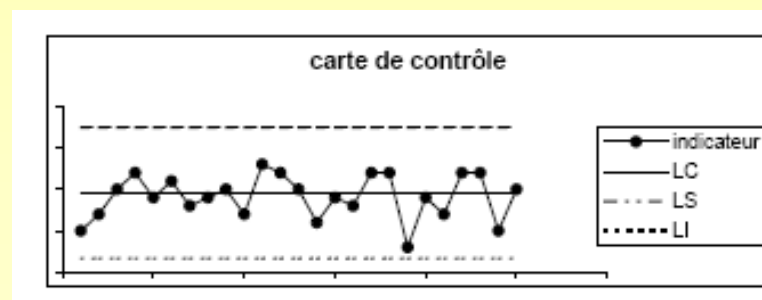
- Activité d'évaluation à caractère continu
- Indicateurs valides, acceptables, spécifiques, sensibles...
- Intérêt de la comparaison avec d'autres structures
- Exemples :
 - Délais envoi courrier, de rendez vous...
 - Conformité du dossier
 - Durée d'attente
 - Consommation gel hydro-alcoolique
 - Taux de non venue aux consultations

Maîtrise statistique des processus de santé



Utilisation d'outils statistiques pour suivre les indicateurs :

- Évaluation dans le temps
- Indicateurs d'écart
- Suivi des actions d'amélioration



Acquisition des crédits FMC - EPP

FMC :

Exemple de planification de l'acquisition des 150 crédits FMC :

- 3 journées FMC x 5 ans = 120C
- Abonnement revue x 5 ans = 10C
- Participation travaux, *demandes et analyse bibliographique* : 20C ?

EPP

Organisation des actions d'EPP au sein de chaque SST :

- doit concerner des pratiques courantes des médecins, pour lesquelles il y a une forte chance de succès d'amélioration
- Participer à un réseau de diagnostic ou prise en charge (ex : toxicologie, HAP)
- Participer à un observatoire (ex : RNVPP)
- Participer à un STAFF-EPP hospitalier

Quelle réponse universitaire pour la FMC ?

- Département de FMC fac de médecine en structuration et en cours d'accréditation
- Plus de complexité dans la conduite de chaque actions de FMC :
 - Attestation de non conflit d'intérêt pour les enseignants
 - Agreement conseil scientifique FMC de la fac pour chaque action
 - Evaluation de l'action, attestation de présence
 - Convention avec SST
 - Attestation de participation et nb de crédits individuels pour chaque action
- Le programme FMC 2008 de notre équipe en cours d'agreement à la faculté.

Les journées Dauphiné Savoies et crédits de formation

- Faut il les faire reconnaître comme journées de FMC?

=

Un choix de la SMTDS !

- Si oui, des questions préalables :
 - Qui, au sein de ses membres, souhaite investir pour cela ?
 - La SMTDS souhaite - elle devenir organisme de formation délivrant des crédits et assurer la gestion ?
 - Quelles autres solutions ?

Quelle réponse universitaire pour l' EPP

Proposition de staff-EPP d'équipe hospitalière :

- 4 séances par an
- Inscription limitée à 20 participants suivant tout le cycle de staff
- Implication d'un médecin du travail pour faire l'interface avec l'équipe hospitalière (coordination des observations des collègues qui seront présentées).
- Thèmes : dossiers cliniques de cas d' exposition aux métaux, cardiologie, pesticides et souffrance au travail

FIN